

Motion sur les projets de réforme des retraites et de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Nous, personnels du Département de Biologie de l'Université de Lille, nous alarmons des projets de réforme des retraites et des rapports préalables au futur projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Ces rapports prévoient notamment les éléments suivants : suppression de la qualification, suppression de la référence des services d'enseignement aux 192h TD, modulation des services d'enseignement obligatoire en fonction des besoins de chaque Département ou UFR, répartition collective des heures complémentaires qui seront intégrées aux services et ne seront donc plus payées, multiplication et création de nouveaux contrats précaires dits « contrat de mission scientifique » pour “les personnels scientifiques comme administratifs”, et renforcement de la logique d'appel à projets comme mode unique de financement de la recherche... Si ces dispositions devaient devenir Loi, elles équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur et seraient une atteinte grave au bon fonctionnement de nos Universités et à la Recherche française.

Nous regrettons l'accroissement de la précarisation des métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Nous affirmons que la multiplication des contrats précaires ne permettra ni d'accroître *"l'attractivité des emplois et carrières scientifiques"*, ni de produire une Recherche de meilleure qualité ; bien au contraire.

Nous rappelons que le statut d'enseignant-chercheur doit garantir la qualité de la Recherche française et de la Formation Universitaire. Ce statut doit permettre en particulier un équilibre entre les activités de recherche, d'enseignement et des tâches administratives afin d'assurer notamment la formation par et pour la Recherche. Ces dernières années, la forte augmentation des tâches administratives compromet déjà bien souvent les missions des chercheurs et des enseignants-chercheurs. La remise en cause d'un nombre d'heures maximum d'enseignement que chaque enseignant-chercheur doit assurer n'est en aucun cas une solution à la surcharge de travail constatée au sein de notre Département.

Nous affirmons notre attachement à une charge maximale d'enseignement de 192h équivalent TD et à la non-obligation de modulation des services, qui permet ainsi aux enseignants-chercheurs de contribuer à une part significative de la Recherche produite dans les Laboratoires. Leur suppression reviendrait à priver les Laboratoires de Recherche d'une partie importante de leurs forces productives. Par ailleurs, nous soulignons que ce volume réglementaire d'enseignement de 192h équivalent TD est déjà trop important pour mener à bien l'ensemble de nos missions universitaires.

Nous constatons que le renforcement du financement par projets de la Recherche depuis 2009, au détriment des crédits récurrents toujours décroissants, est inefficace : il détourne les chercheurs et

enseignants-chercheurs de leurs missions, anéantit leur indépendance de chercheurs et diminue leur créativité.

Nous tenons également à dénoncer la dégradation globale des conditions de travail des personnels et des étudiants induite par la fusion des Universités lilloises ainsi que par la baisse générale des dotations aux Universités.

Pour toutes ces raisons, nous appelons nos collègues techniciens, ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs du Département de Biologie – et plus généralement tous ceux de l'Université de Lille – à la vigilance quant au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, et à se mobiliser notamment en rejoignant le mouvement de grève unitaire et interprofessionnel.

La présente motion a été votée à l'unanimité (24 participants) lors d'une réunion d'information entre collègues du Département de Biologie qui s'est tenue ce 27 janvier. Nous avons évoqué entre autres moyens d'action la possibilité du blocage des jurys par la rétention des notes ou la démission des tâches administratives.